



**INSTRUCTION COMMUNE**  
**PHASE CINQ**  
**GUIDE PÉDAGOGIQUE**



**SECTION 1**

**OCOM M507.01 – ÉLABORER UN CALENDRIER PERSONNALISÉE**

Durée totale :

90 min

**PRÉPARATION**

**INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON**

Les ressources nécessaires à l'enseignement de cette leçon sont énumérées dans la description de leçon qui se trouve dans la publication A-CR-CCP-605/PG-002, *Norme et plan de qualification de la Phase cinq*, chapitre 4. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du Guide pédagogique, notamment au PE pour lequel elles sont requises.

Réviser le contenu de la leçon pour se familiariser avec la matière avant d'enseigner la leçon.

Réviser les occasions d'instruction de quatrième année du CIEC qui se trouvent dans l'OAIC 31-03, *Aperçu du programme des cadets de la Marine*, puisque les conditions préalables aux cours pourraient changer.

Réviser les occasions d'emploi de cadet-cadre au CIEC qui se trouvent dans l'OAIC 13-28, *Instruction avancée – cadets-cadres*, puisque les conditions préalables aux postes pourraient changer.

Photocopier l'annexe A pour chaque cadet.

**DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON**

S.O.

**APPROCHE**

L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1, 2 et 5 afin d'initier les cadets et de susciter de l'intérêt par rapport aux occasions d'instruction obligatoire et complémentaire ainsi qu'aux exigences pratiques de la formation en cours d'emploi (FCE) et au journal de bord de la phase cinq.

Une discussion de groupe a été choisie pour les PE 3 et 4 parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs connaissances, leurs expériences, leurs opinions et leurs sentiments à propos des occasions d'instruction d'été et des affectations à des tâches et des postes de leadership au corps de cadets.

Une activité en classe a été choisie pour le PE 6 parce que c'est une façon interactive de stimuler l'esprit et l'intérêt des cadets lorsqu'ils élaborent un calendrier personnalisé.

**INTRODUCTION**

**RÉVISION**

S.O.

<b>LES OREN ET OCOM DE LA PHASE CINQ</b>	
<b>Civisme</b>	
OREN 501 (Expliquer ce qu'est la citoyenneté mondiale)	
M501.01	Définir le concept de citoyenneté mondiale
C501.01	Réfléchir sur le concept de citoyenneté mondiale et ses effets sur chacun
C501.02	Être conscient des enjeux mondiaux
<b>Service communautaire</b>	
OREN 502 (Effectuer un service communautaire)	
<b>Leadership</b>	
OREN 503 (Diriger des activités de cadets)	
M503.01	Formuler une proposition
M503.02	Préparer un exercice
M503.03	Diriger un exercice
M503.04	Conclure un exercice
C503.01	Analyser un plan d'exercice
<b>Bonne forme physique et mode de vie sain</b>	
OREN 504 (Adopter un mode de vie actif)	
M504.01	Participer à l'évaluation de la condition physique des cadets
M504.02	Mettre à jour le plan d'activité personnel
M504.03	Évaluer le plan d'activité personnel
C504.01	Examiner l'utilisation des technologies dans les activités de conditionnement physique
<b>Connaissance générale des cadets</b>	
OREN 507 (Servir dans un corps de cadets de la Marine)	
M507.01	Élaborer un calendrier personnalisé
C507.01	Identifier les occasions de service pour un officier du Cadre des instructeurs de cadets
C507.02	Identifier les occasions de bénévolat avec la Ligue navale du Canada
C507.03	Réfléchir sur sa propre expérience du programme des cadets
<b>Techniques d'instruction</b>	
OREN 509 (Enseigner aux cadets)	
C509.01	Surveiller une instruction
<b>Perfectionnement professionnel</b>	
OREN 513 (Participer à des ateliers)	
<b>Développement personnel</b>	
OREN 514 (Poursuivre un apprentissage individualisé)	
<b>Marine canadienne et milieu maritime</b>	
OREN 520 (Décrire les aspects de la Marine canadienne et du milieu maritime)	
C520.01	Examiner les occasions d'études et de carrières dans la Marine canadienne et le milieu maritime
<b>Travail de câbles et de cordages</b>	
OREN 521 (Exécuter un projet comprenant un travail de câbles et de cordages)	
C521.01	Exécuter un projet de travail de câbles et de cordages



**INSTRUCTION COMMUNE**  
**PHASE CINQ**  
**GUIDE PÉDAGOGIQUE**



**SECTION 2**

**OCOM C507.01 – IDENTIFIER LES OCCASIONS DE SERVICE POUR  
UN OFFICIER DU CADRE DES INSTRUCTEURS DE CADETS (CIC)**

Durée totale :

90 min

**PRÉPARATION**

**INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON**

Les ressources nécessaires à la réalisation de cette trousse d'autoformation sont énumérées dans la description de leçon qui se trouve dans la publication A-CR-CCP-605/PG-002, *Norme et plan de qualification de la phase cinq*, chapitre 4. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long de la trousse d'autoformation, notamment au PE pour lequel elles sont requises.

Les trousse d'autoformation sont destinées à être complétées par les cadets individuellement. On peut trouver davantage de renseignements sur les trousse d'autoformation dans l'avant-propos et la préface.

Réviser le contenu de la leçon pour se familiariser avec la matière avant d'enseigner la leçon.

Photocopier la trousse d'autoformation qui se trouve à l'annexe A pour chaque cadet.

Photocopier la clé de correction qui se trouve à l'annexe B, mais **ne pas** la remettre aux cadets.

**DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON**

S.O.

**APPROCHE**

L'autoformation a été choisie pour cette leçon, car elle permet au cadet d'examiner plus en détail et à son propre rythme d'apprentissage les occasions de service pour un officier du CIC. Le cadet est ainsi encouragé à devenir davantage autonome et indépendant, alors qu'il se concentre sur son propre apprentissage au lieu de l'apprentissage dirigé par l'instructeur.

**INTRODUCTION**

**RÉVISION**

S.O.

**OBJECTIFS**

À la fin de la présente leçon, les cadets doivent être en mesure d'identifier les occasions de service pour un officier du CIC.

# **Identifier les occasions de service pour un officier du Cadre des instructeurs de cadets (CIC)**



- SECTION 1 : NORMES D'ENRÔLEMENT AU CIC**
- SECTION 2 : OCCASIONS DE SERVICE AU CORPS DE CADETS OU À L'ESCADRON**
- SECTION 3 : OCCASIONS DE SERVICE RÉGIONALES**
- SECTION 4 : OCCASIONS DE SERVICE À UN CENTRE D'INSTRUCTION D'ÉTÉ (CIEC)**
- SECTION 5 : OCCASIONS DE SERVICE À L'ÉCHELLE NATIONALE**

## CLÉ DE CORRECTION « SE CREUSER LES MÉNINGES »



### **Se creuser les méninges n° 1 :**

Les officiers du CIC sont-ils membres des FC?

Le CIC est la branche du personnel des FC la plus importante dont le nombre atteint plus de 6 000 membres. Les officiers du CIC, à titre de membres des FC, relèvent de l'autorité de la *Loi sur la Défense nationale*, la loi qui régit les forces militaires du Canada, et sont assujettis aux mêmes règles et règlements que tout autre membre de la force de réserve ou de la force régulière.



### **Se creuser les méninges n° 2 :**

Quelles sont les exigences de formation scolaire nécessaires à un enrôlement au CIC?

Pour être admissible à un enrôlement au CIC, il faut détenir un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent. Dans des circonstances exceptionnelles et avec l'approbation du directeur des cadets et des Rangers juniors canadiens (D Cad et RJC), un candidat qui ne détient pas de diplôme d'études secondaires peut être enrôlé. Une dispense d'éducation ne sera accordée que dans les situations qui seront favorables à l'OCC.



### **Se creuser les méninges n° 3 :**

Combien de postes rémunérés existe-il pour l'effectif d'un corps de cadets ou d'un escadron qui compte moins de 30 cadets?

Il existe cinq postes rémunérés pour l'effectif d'un corps de cadets ou d'un escadron qui compte moins de 30 cadets.



### **Se creuser les méninges n° 4 :**

Qu'est-ce qu'un service de classe A?

Le service de classe A est utilisé pour les périodes d'emploi de moins de 12 jours. Les officiers du CIC sont fréquemment engagés pour un service de classe A, par exemple, une rémunération mensuelle de corps de cadets ou d'escadron, un travail de deux jours à une compétition de tir de précision, etc.



### **Se creuser les méninges n° 5 :**

Quelle est la différence entre les ADR non discrétionnaires et discrétionnaires?

Les ADR non discrétionnaires comprennent les activités régionales qui permettent la sélection des cadets pour les compétitions nationales et qui comme telles doivent être financées et dirigées. Outre les activités programmées dans le cadre du programme du corps de cadets ou de l'escadron, des activités supplémentaires peuvent être organisées, financées et dirigées sous la supervision de l'URSC, tel que déterminé par le commandant de l'URSC. Ces activités sont considérées comme discrétionnaires.



**CADETS DE LA MARINE ROYALE CANADIENNE**  
**PHASE CINQ**  
**GUIDE PÉDAGOGIQUE**



**SECTION 3**

**OCOM C507.02 – IDENTIFIER LES OCCASIONS DE  
 BÉNÉVOLAT AVEC LA LIGUE NAVAL DU CANADA (LNC)**

Durée totale :

90 min

**PRÉPARATION**

**INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON**

Les ressources nécessaires à l'enseignement de cette trousse d'autoformation sont énumérées dans la description de leçon qui se trouve dans la publication A-CR-CCP-605/PG-002, *Norme et plan de qualification de la Phase cinq*, chapitre 4. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du guide d'autoformation pour lequel elles sont requises.

Réviser le contenu de la leçon pour se familiariser avec la matière avant d'enseigner la leçon.

Les trousse d'autoformation doivent être utilisées par le cadet individuellement. Pour obtenir plus de renseignements sur les trousse d'autoformation consulter l'avant-propos et la préface.

Au moins 14 jours avant que le cadet consulte la trousse d'autoformation, communiquer avec le conseiller de la LNC pour planifier une rencontre de 30 minutes avec le membre de la LCAC et le cadet de la phase cinq.

Photocopier la trousse d'autoformation qui se trouve à l'annexe A pour chaque cadet.

Photocopier la clé de correction de l'annexe B, **ne pas** la remettre aux cadets.

Photocopier les notes et le programme du coordonnateur qui se trouvent à l'annexe C et en remettre une copie au membre de la LNC avant la rencontre.

**DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON**

S.O.

**APPROCHE**

L'autoformation a été choisie comme méthode d'apprentissage pour cette leçon car elle permet au cadet d'examiner les occasions de bénévolat avec la LNC, et ce de façon plus détaillée et à son propre rythme d'apprentissage. Le cadet est ainsi encouragé à devenir davantage autonome et indépendant alors qu'il se concentre sur son propre apprentissage au lieu d'apprendre sous la direction d'un instructeur.

**INTRODUCTION**

**RÉVISION**

S.O.

# IDENTIFIER LES OCCASIONS DE BÉNÉVOLAT AVEC LA LIGUE NAVALE DU CANADA (LNC)



**SECTION 1 : RÉVISER LES RESPONSABILITÉS DE PARTENARIAT DE LA LNC**  
**SECTION 2 : EXEMPLES DE SOUTIEN FOURNI PAR LA LNC AU CADETS DE LA MARINE**  
**SECTION 3 : PARTICIPER À UNE RENCONTRE AVEC UN MEMBRE LA LNC**

## CLÉ DE CORRECTION DE LA TROUSSE D'AUTOFORMATION



### *Se creuser les méninges n° 1 :*

Quel est le rôle de la section locale de la LNC?

**Pour s'assurer que les responsabilités sont assumées conformément au protocole d'entente, pour que le Programme des cadets du Canada soit mis en œuvre correctement et efficacement.**



### *Se creuser les méninges n° 2 :*

Pour quelles raisons la LNC doit-elle présélectionner tous les bénévoles?

**La LNC doit remplir des obligations légales et morales pour fournir un environnement où les cadets peuvent apprendre et s'épanouir en toute sécurité.**



### *Se creuser les méninges n° 3 :*

Qu'est-ce que doit fournir un membre de la LNC lors de la tenu d'un conseil de promotion?

**Des recommandations pour le processus de sélection au Cmdt.**



### *Se creuser les méninges n° 4 :*

Qui déclenche le processus de sélection des prix et des récompenses propre à la LNC?

**La branche de la LNC.**



### *Se creuser les méninges n° 5 :*

Quels sont les critères pour décerner la Citation de la Ligue navale?

**Récompense décernée à un cadet de la Marine royale canadienne ou des Corps de cadets de la Marine royale canadienne qui s'est distingué par ses actes ou son attitude en tentant de sauver la vie ou les biens d'autrui.**

---

## NOTE OU PROGRAMME DU COORDONNATEUR

---

### Objectif

Fournir une expérience exploratoire à un cadet de la phase cinq sur une base d'échange mutuelle avec un membre de la LCAC afin d'expliquer le rôle du bénévole ainsi que les besoins et les occasions du corps de cadet local.

### Durée

30 minutes

### Responsabilités

Les responsabilités sont décrites ci-dessous :

1. La participation du cadet se fera sur une base volontaire et fera partie d'une recherche de faits comprise dans la phase cinq pour démontrer les options qui s'offrent au cadet une fois son service complété.
2. Le cadet approche une période de transition importante dans son cheminement peu importe qu'il continue ou non à prendre part au Programme des cadets.
3. Si celui-ci décide de continuer à prendre part dans le Programme des cadets, cela sera en tant qu'adulte. L'échange entre le représentant de la LNC et le cadet sera réalisé en tant qu'adulte pour créer une atmosphère favorable et pour contribuer au bon déroulement de la rencontre.

### Attentes du cadet

Le cadet devrait s'attendre à :

1. Réaliser l'importance de la portée de leur participation avec l'OCC une fois son service terminé.
2. Acquérir des connaissances sommaires sur l'étendue des activités de bénévolat disponibles et du temps d'engagement requis pour chacune d'elles;
3. Comprendre le processus de sélection et d'inscription requis des adultes bénévoles dans le cadre du Programme de cadet.

### Perspective de la branche de la LNC

Le résultat visé de la LNC est de :

1. Décrire et discuter avec le cadet des options disponibles à corps de cadets, du travail requis pour chacune d'elles, des compétences requises et de l'investissement de temps requis du bénévole.
2. Démontrer la portée et l'étendue de la participation des bénévoles au corps de cadets en assez de détails pour traiter des principaux points de chaque poste mais qui est adaptée aux besoins de l'équipe ou des postes pour améliorer l'opération de la section de la LNC.
3. Parler du processus obligatoire de sélection et d'inscription.

### Programme de la rencontre

Points à discuter :

1. Comparer les différents rôles et des rôles complémentaires de l'équipe du Cmdt et de la LNC. Insister sur les rôles complémentaires du CIC et de la LNC.



**INSTRUCTION COMMUNE**  
**PHASE CINQ**  
**GUIDE PÉDAGOGIQUE**



**SECTION 3**

**OCOM C507.03 – RÉFLÉCHIR SUR SA PROPRE EXPÉRIENCE DU PROGRAMME DES CADETS**

Durée totale :

90 min

**PRÉPARATION**

**INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON**

Les ressources nécessaires à la réalisation de cette trousse d'autoformation sont énumérées dans la description de leçon qui se trouve dans la publication A-CR-CCP-605/PG-002, *Norme et plan de qualification de la phase cinq*, chapitre 4. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long de la trousse d'autoformation, notamment au PE pour lequel elles sont requises.

Les trousse d'autoformation sont destinées à être complétées par les cadets individuellement. On peut trouver davantage de renseignements sur les trousse d'autoformation dans l'avant-propos et la préface.

Réviser le contenu de la leçon pour se familiariser avec la matière avant d'enseigner cette leçon.

Photocopier la trousse d'autoformation qui se trouve à l'annexe A pour le cadet.

**DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON**

S.O.

**APPROCHE**

L'autoformation a été choisie pour cette leçon, car elle permet au cadet de réfléchir à comment il peut utiliser l'expérience qu'il a acquise pour réussir une transition à l'âge adulte à son propre rythme d'apprentissage. Le cadet est ainsi encouragé à devenir davantage autonome et indépendant alors qu'il se concentre sur son propre apprentissage au lieu de l'apprentissage dirigé par l'instructeur.

**INTRODUCTION**

**RÉVISION**

S.O.

**OBJECTIFS**

À la fin de la présente leçon, le cadet doit avoir réfléchi à son expérience.

# RÉFLÉCHIR RÉFLÉCHIR

## SUR SA PROPRE EXPÉRIENCE DU PROGRAMME DES CADETS

**SECTION 1 : RÉFLÉCHIR SUR SA PROPRE EXPÉRIENCE DU PROGRAMME DES CADETS**  
**SECTION 2 : L'EXPÉRIENCE DES CADETS ET L'ÂGE ADULTE**  
**SECTION 3 : ÉLABORER UN PLAN D'ACTION**